



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deuxième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 19 février 2020 à 19 h, au Centre communautaire Jean-Guy Drolet, 16, rue Royal-Roussillon.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

M. Raymond Poirier	Président
M ^{me} Julie Moffet	Vice-présidente
M. Martin Claveau	Trésorier
M. Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
M ^{me} Isabelle Lussier	Administratrice
M. Ghislain Hudon	Administrateur
M ^{me} Marjorie Ramirez	Administratrice
M. Michaël Gosselin	Administrateur
M. Sébastien Lachance	Administrateur

ABSENCE :

M ^{me} Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou
-----------------------------------	--

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M ^{me} Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques Arrondissement de la Cité-Limoilou
M. Emmanuel Bell	Conseiller en urbanisme
M ^{me} Jade Pelletier-Picard	Secrétaire d'assemblée

Outre les personnes mentionnées, 8 personnes assistaient à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 01
3. **Consultation publique**
 - [Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 19021Mc, R.C.A.1V.Q. 385 \(Église Saint-François-d'Assise\)](#) 19 h 05
4. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2020 19 h 20
5. Période de questions et commentaires du public 19 h 25
6. Période d'échange avec la conseillère municipale 19 h 40
7. Période d'échange, d'information et de suivi comités externes du conseil de quartier 19 h 55
 1. Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville
 2. Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec
 3. Comité cohabitation Port-Communauté
 4. Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec
 5. Comité de bon voisinage du Réseau de transport structurant
 6. Table de concertation Vélo des conseils de quartier
8. Période d'échange de suivi des résolutions et dossiers courants du conseil de quartier 20 h 40
 1. Projet de bac à jouets en libre-service au parc Ferland
 2. Projet de verdissement du Vieux-Limoilou
 3. Inventaire du patrimoine d'intérêt du Vieux-Limoilou
 4. Autoroute Dufferin-Montmorency
9. Échanges sur la sécurité routière dans le Vieux Limoilou 20 h 55
 1. Sécurité sur la 18e Rue
 2. Sécurité à l'intersection 8e Avenue / 12e Rue
 3. Suivi de résolution quant à la sécurité sur la 1re Rue
 4. Heures de travail des brigadiers scolaires
10. Échanges sur le tunnel Québec-Lévis et son impact potentiel pour le Vieux-Limoilou 21 h 25

11. Fonctionnement du conseil de quartier	21 h 45
• Correspondance et communications	
• Finances et trésorerie	
• Préparation de l'AGA 2020	
12. Divers	21 h 55
• Consultations sur la participation citoyenne	
13. Levée de l'assemblée	22 h

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 02. M. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter, au point 10.2, un point concernant *Limoilou en famille*.

Considérant l'absence de Mme Suzanne Verreault, le point 6 *Période d'échanges avec la conseillère municipale*, est également retiré de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 19 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Consultation publique

[Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 19021Mc, R.C.A.1V.Q. 385 \(Église Saint-François-d'Assise\)](#)

Les membres peuvent le consulter le rapport de cette consultation à l'annexe 1 du procès-verbal.

4. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2020

Mme Anne Pelletier souhaite que le dernier paragraphe de la page six soit retiré. Elle propose également d'autres modifications, toutes acceptées par les administrateurs.

RÉSOLUTION 20-02-08 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2020

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GHISLAIN HUDON, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le procès-verbal du 15 janvier 2020, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions et commentaires du public

Une citoyenne, membre de l'organisation *Action Limoilou*, se réjouit de la décision d'Acero Immobilier d'entreprendre ses travaux durant l'hiver. À une question de cette même citoyenne, qui se demande si les résidents du secteur de l'église seront informés de potentielles nuisances (problèmes de circulation, bruits, etc.) générées par le projet, Mme Anne Pelletier mentionne que la Ville n'annonce généralement pas ces éventuels problèmes en porte-à-porte, mais invite la population à communiquer avec le 3-1-1 pour les dénoncer, s'il y a lieu.

M. Raymond Poirier pense qu'un nouveau numéro pourrait être consacré par la Ville aux situations plus urgentes, comme celles de nuisances engendrées par un projet donné. Mme Anne Pelletier rappelle aux membres que les citoyens, la plupart du temps, peuvent obtenir rapidement réponse à leurs questions en appelant le 3-1-1.

À une question de M. Sébastien Lachance, Mme Anne Pelletier répond que des inspecteurs visitent généralement les chantiers pour s'assurer de leur conformité aux normes et règles municipales.

Une citoyenne craint qu'Acero Immobilier ne respecte peu ou pas son environnement et occasionne des désagréments au voisinage.

M. Pascal Marier-Dionne, quant à lui, se questionne à propos d'une correspondance du promoteur reçue à son domicile, indiquant qu'Acero avait mandaté une firme externe pour assurer de la non-détérioration des immeubles voisins du projet. La citoyenne n'a pas reçu de telle communication, et aucun suivi n'a par ailleurs été fait auprès des propriétaires par le promoteur suite à cette communication, ou pour en expliquer les tenants et aboutissants. L'administrateur fera le suivi auprès du promoteur ou de la firme.

6. Période d'échange, d'information et de suivi comités externes du conseil de quartier

- **Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville**

Mme Jaquelyn Smith, représentante du conseil de quartier au comité-conseil, mentionne que lors de sa dernière rencontre, le groupe s'est penché, une fois de plus, sur la manière dont l'équipe de la Santé publique relaye et relayera les résultats de ses études au public.

Selon Mme Jaquelyn Smith, le comité a récemment manifesté à l'équipe de la Santé publique son désir que des présentations des concepts de base des études menées (types de poussières, méthodes d'analyse des données, etc.) soient proposées aux citoyens lors d'événements de style porte ouverte.

M. Raymond Poirier, comme Mme Julie Moffet pense que le comité pourrait accomplir ses présentations lors, notamment, des événements auxquels participe le conseil de quartier.

Les membres du conseil de quartier mandatent M. Raymond Poirier d'acheminer une lettre d'appui au CIUSSS, qui souhaite obtenir du financement pour mener à bien la deuxième étape de son projet.

- **Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec**

La nouvelle mouture du projet Laurentia a été acheminée à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Selon Mme Marjorie Ramirez, l'équipe du port explore actuellement des avenues afin de minimiser les bruits engendrés par les futurs travaux.

Mme Marjorie Ramirez acheminera aux membres du conseil le nouveau rapport de l'équipe de la Santé publique, dont le comité a pu discuter lors de sa plus récente rencontre. Le document sera également publié sur la page Facebook du conseil.

Le comité a enfin pu discuter avec l'équipe du Port de la circulation engendrée par leurs installations. Alors que groupe commence à distribuer aux camionneurs des avis de circulation afin de les guider, la Ville, elle, entend bonifier la signalisation dans le secteur.

- **Comité cohabitation Port-Communauté**

Aucune rencontre n'a récemment eu lieu.

- **Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec**

Lors de sa dernière rencontre, le comité a pu, entre autres, discuter de l'alimentation en vapeur de l'hôpital l'Enfant-Jésus.

- **Comité de bon voisinage du Réseau de transport structurant**

À une question de Mme Isabelle Lussier, Mme Anne Pelletier répond que ce sont certains commerçants qui, pour le moment, ont reçu une lettre de la part de la Ville les conviant à des rencontres.

M. Raymond Poirier mentionne que des rencontres sectorielles entre les commerçants et les citoyens de la 4e rue à la 18e rue pourraient avoir lieu en mars. Le président en profite également pour proposer aux membres une résolution visant à promouvoir le déplacement de la ligne courte du tramway, dont les passages sont plus fréquents, vers les quartiers du Vieux-Limoilou, de Lairret et de Maizeret, qui doivent être mieux desservis.

M. Martin Claveau, comme Mme Isabelle Lussier, trouve l'appui de cette résolution prématurée.

MM Pascal Marier-Dionne et Raymond Poirier, au contraire, suggèrent que ces préoccupations soient portées à l'attention de la Ville avant que le plan du projet soit bien avancé.

Mme Isabelle Lussier pense que des ajustements de fréquence peuvent très bien être faits à la suite de la construction et de la mise en marche du tramway. M. Pascal Marier Dionne ne partage pas son avis : il lui semble que les lignes longues et courtes doivent être déterminées avant l'élaboration du projet.

RÉSOLUTION 20-02-09 CONCERNANT LA FRÉQUENCE CIBLÉE DE DESSERTE DU TRAMWAY POUR LE QUARTIER VIEUX-LIMOILOU

CONSIDÉRANT la densité de déplacements générés pour le transport en commun dans les quartiers Vieux-Limoilou, Lairret et Maizeret;

CONSIDÉRANT l'indice de défavorisation matérielle ou sociale élevée des quartiers Vieux-Limoilou, Lairret et Maizeret;

CONSIDÉRANT la densité d'activité humaine forte générée par les hôpitaux Saint-François-D'Assise et de l'Enfant-Jésus ainsi que par le Cégep Limoilou, de même que de façon générale, la densité actuelle et future du quartier;

CONSIDÉRANT la connectivité du tronçon du parcours du tramway dans les quartiers Vieux-Limoilou, Lairret et Maizeret avec les parcours Métrobus 802 et 803 du RTC;

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME JULIE MOFFET, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de demander au Bureau de projet du Réseau de transport structurant de la Capitale d'évaluer l'option d'un parcours de la ligne courte du tramway desservant le pôle d'échanges Sainte-Foy jusqu'à la 41e Rue.

7 ADMINISTRATEURS POUR, 2 CONTRE

- **Table de concertation Vélo des conseils de quartier**

M. Michael Gosselin mentionne que lors de sa dernière rencontre, la Table a entamé sa réflexion quant à la période qui suivra les efforts mis par la Ville pour bonifier le réseau cyclable. L'administrateur mentionne, entre autres, que des infrastructures pourraient être mises sur pied pour protéger les cyclistes (structure de béton), que des lignes express reliant les quartiers pourraient être imaginées et que la signalisation, elle, pourrait être bonifiée.

M. Michael Gosselin rappelle qu'au sens de la loi, le vélo n'est toujours pas considéré comme un mode de transport officiel. Aussi, les projets actifs ne peuvent être financés par l'appareil provincial, ou fédéral.

La Table pense que la Ville pourrait profiter de la construction d'une ligne de tramway pour mettre des aménagements pour les cyclistes en place (nouvelle bande cyclable rapide, etc.)

M. Raymond Poirier invite M. Michael Gosselin à proposer aux membres du groupe, qui entendent demander à la Ville d'améliorer la visibilité des bandes cyclables grâce à de la peinture, de bonifier également celles pour les piétons.

7. Période d'échange, d'information et de suivi des résolutions et dossiers courants du conseil de quartier

- **Projet de bac à jouets en libre-service au parc Ferland**

Plusieurs démarches ont été faites par le comité durant les derniers mois. Si l'organisme 1,2,3 Go! Limoilou a refusé, pour différentes raisons, de présenter le projet au Service des loisirs, c'est finalement la Joujouthèque basse-ville qui s'est investie de ce mandat.

Desjardins financera le projet, conditionnellement à l'appui du Service des loisirs.

- **Projet de verdissement du Vieux-Limoilou**

Desjardins financera le projet. Le comité est toujours en attente de nouvelles de la part de la Ville.

Une rencontre entre les membres du conseil et des représentants de l'organisme Craque-Bitume aura bientôt lieu.

À une question de Mme Julie Moffet, les administrateurs répondent que, cette année, seuls les citoyens du Vieux-Limoilou pourront obtenir des végétaux.

- **Inventaire du patrimoine d'intérêt du Vieux-Limoilou**

M. Raymond Poirier et Mme Isabelle Lussier rencontreront bientôt les membres de la Société d'histoire de Limoilou afin d'entamer les travaux.

- **Autoroute Dufferin-Montmorency**

Selon la réponse obtenue par le conseil à la question qu'il a acheminé à la Ville, il semblerait de l'Autoroute Dufferin-Montmorency soit nettoyée quatre à cinq fois durant l'été. Cette réponse reste floue pour les administrateurs, qui tenteront de s'allier à un expert pour l'analyser.

8. Échanges sur la sécurité routière dans le Vieux-Limoilou

1. Sécurité sur la 18e Rue

M. Raymond Poirier présente aux membres une résolution visant à inviter la municipalité à mettre en place des mesures pour sécuriser la 18e Rue.

RÉSOLUTION 20-02-10 CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS SUR LA 18^E RUE

CONSIDÉRANT qu'un nouvel accident grave est survenu sur la 18e Rue, à la jonction des quartiers Vieux-Limoilou et Lairet;

CONSIDÉRANT que cet accident s'ajoute à une longue liste – 250 collisions entre 2011 et 2016 – incluant deux accidents mortels, montrant les enjeux importants liés à la sécurité auxquels fait face la 18e Rue et cela depuis de multiples années;

CONSIDÉRANT que des citoyens se sont mobilisés, récemment, autour de cet enjeu et ont déposé en février dernier, au conseil de quartier Lairet, une pétition de 1070 signatures;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale est au fait du problème, ayant promis des travaux visant à sécuriser l'artère en avril 2019, citant notamment la possibilité d'élargir les trottoirs et rétrécir la largeur de la chaussée, tout en ayant procédé à des changements mineurs tels en ce qui concerne la signalisation des feux prioritaires;

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GHISLAIN HUDON, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de :

RECEVOIR de façon favorable la proposition de la Ville de Québec visant à former un comité de travail sur la 18e Rue et compte y participer;

DEMANDER à ce que des mesures – et des budgets en ce sens – soient prévues à court terme, afin que des mesures de mitigation temporaires ou permanentes, en fonction des travaux du comité ou selon les évaluations des experts de la Ville, puissent être mises en place dès le printemps 2020;

RAPPELER à l'administration municipale qu'il y a urgence d'agir quant à cette artère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président mentionne qu'un comité de travail réunissant des citoyens, acteurs de la Ville et membres des conseils de quartier du secteur a été formé afin de réfléchir aux mesures que pourra prendre la municipalité pour sécuriser la 18e Rue à court, comme à long terme. M. Raymond Poirier y représentera d'ailleurs le conseil.

2. Sécurité à l'intersection 8e Avenue / 12e Rue

M. Raymond Poirier propose une résolution aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 20-02-11 LA TRAVERSE PIÉTONNE SITUÉE À L'INTERSECTION DE LA 8^E AVENUE ET DE LA 12^E RUE

CONSIDÉRANT que, déjà en été, des citoyens et des organisations du secteur s'étaient inquiétés des mesures de sécurité et de signalisation mise en œuvre quant au passage piéton situé à l'intersection de la 8e Avenue et de la 12e Rue;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec avait indiqué, à l'époque, qu'elle ne souhaitait pas y placer un arrêt obligatoire, pour toute direction, afin de ne pas limiter la fluidité des automobiles qui circulent du sud vers le nord, et cela malgré le fait que deux arrêts successifs (13e Rue et 12e Rue) sont demandés aux automobilistes qui circulent du nord vers le sud sur cette même artère;

CONSIDÉRANT que les automobiles arrivent à cette intersection après un court virage et que, en l'absence d'arrêt obligatoire, ceux-ci ont plutôt l'habitude de prendre de la vitesse que de ralentir;

CONSIDÉRANT qu'en saison estivale, la présence de bolets autour de la piste cyclable contribue tout de même, de façon modeste, à limiter la vitesse des automobiles;

CONSIDÉRANT qu'en hiver, en plus de ne pas bénéficier de la protection des bolets, la traverse piétonne elle-même est soit cachée dès qu'il y a une accumulation de neige, soit effacée au fil de l'hiver;

CONSIDÉRANT qu'en dehors du marquage au sol, il n'existe aucune signalisation qui mettrait en évidence l'existence de cette traverse piétonne;

CONSIDÉRANT que la 12e Rue est une artère piétonne fréquentée par les étudiants du Cégep Limoilou, les élèves de l'École Saint-Fidèle ou encore les tout petits du CPE Les P'tits loups, et que ceux-ci n'ont pas à être obligés de faire un long détour jusqu'à l'entrée centrale du Cégep Limoilou pour traverser de façon sécuritaire la 8e Rue ou la 12e Rue et que, de ce fait, l'absence d'infrastructure sécuritaire encourage et renforce les comportements dangereux par les piétons;

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de :

SE QUESTIONNER quant à la volonté de la Ville de Québec de ne pas placer un stop à l'intersection de la 8e Rue et de la 12e Rue pour les automobilistes allant du nord vers le sud, à l'image de ce qui est demandé aux automobilistes allant en sens inverse;

DEMANDER à ce qu'une signalisation plus importante quant à la traverse piétonne soit mise en place, de façon à sécuriser les déplacements piétons en saison hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Suivi de résolution quant à la sécurité sur la 1re Rue

M. Raymond Poirier rappelle qu'à la suite de la résolution prise en septembre 2017 demandant à la Ville d'évaluer la possibilité de sécuriser la 1re rue, la municipalité a informé les membres du conseil de son intention d'y aménager une traverse pour piétons. Comme le projet n'a toujours pas été concrétisé, le président propose une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 20-02-12 CONCERNANT LA CIRCULATION PIÉTONNE SUR LA 1^{RE} RUE

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2017, le conseil de quartier s'était inquiété par résolution de la sécurité piétonne pour la 1re Rue, notamment à la jonction entre la 8e Rue et les entrées de l'autoroute Dufferin-Montmorency, ainsi qu'en ce qui concernait la traverse piétonne menant à l'entrée du parc D'Iberville;

CONSIDÉRANT que plus de deux ans plus tard, la circulation piétonne y est toujours aussi complexe et peu sécuritaire, et que – dans un contexte où la réglementation concernant les traverses piétonnes n'est pas respectée ou renforcée – la traversée piétonne de la 1re Rue reste peu sécuritaire;

CONSIDÉRANT que d'autres enjeux importants sont observés sur la 1re Rue, comme les traverses piétonnes à l'intersection des autoroutes, ou à l'intersection entre la 1re Rue et le boulevard des Capucins;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux inquiétudes du conseil de quartier, la Ville de Québec avait répondu en septembre 2019 : « Le Service de la planification et de l'aménagement travaille actuellement sur différentes possibilités pour améliorer l'intersection de la 1re Rue et de la 8e Avenue dans l'objet de faciliter sa traversée pour les piétons et cyclistes. Outre cette intervention, le STMI ne prévoit pas procéder à une évaluation de la circulation sur la 1re Rue »;

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de :

SE DEMANDER quel est l'échéancier et la teneur des travaux qui sont actuellement menés afin d'améliorer l'intersection 1re Rue / 8e Avenue au profit des piétons et des cyclistes;

SUGGÉRER que l'intersection 1re Rue / 9e Avenue soit également réaménagée en ce sens;

RÉITÉRER ses inquiétudes en ce qui a trait à la traverse piétonne menant à l'entrée du parc D'Iberville, et SUGGÈRE de bonifier la signalisation autour de celle-ci ou des aménagements tel le rétrécissement des voies afin de la mettre plus en évidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Heures de travail des brigadiers scolaires

M. Raymond Poirier mentionne que l'administration municipale entend diminuer de 20% les heures de travail des brigadiers. Ils demandent aux membres de se prononcer : souhaitent-ils réagir? Dénoncer la situation? Le cas échéant, il leur propose d'adopter une résolution.

RÉSOLUTION 20-02-13 CONCERNANT LES IMPACTS DE LA DIMINUTION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que l'administration municipale a récemment diminué d'environ 20% les heures de travail des brigadières et brigadiers scolaires, faisant ainsi passer la semaine typique de travail de 15 heures à 11,25 heures;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et citoyennes ont manifesté publiquement leurs préoccupations quant à l'impact de cette diminution d'heures de travail et la sécurité des déplacements piétons vers les milieux scolaires du quartier;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a récemment, dans le cadre des consultations entourant la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec, recommandé la mise en œuvre de corridors scolaires dans le quartier, afin de bonifier plus avant la sécurité des déplacements vers l'école;

CONSIDÉRANT que nombre d'élèves des écoles Saint-Fidèle ou Grande-Hermine se rendent à l'école à pied et que plusieurs parents estiment que la présence de brigadiers scolaires renforce leur sentiment de sécurité quant à ces déplacements;

SUR PROPOSITION DE MME JULIE MOFFET, DUMENT APPUYÉE PAR M. MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de :

S'INQUIÉTER quant aux impacts de la baisse d'heures de présence des brigadiers scolaires sur la sécurité des écoliers et écolières lors de leurs déplacements quotidiens, le matin, le midi et le soir;

Et DE DEMANDER à avoir plus d'informations sur les raisons expliquant cette diminution d'heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Échanges sur le tunnel Québec-Lévis et son impact potentiel pour le Vieux-Limoilou

M. Raymond Poirier rappelle les préoccupations engendrées par le projet de 3^e lien, qui pourrait avoir des impacts majeurs sur le quartier. Il mentionne néanmoins que rien n'est, pour le moment, coulé dans le béton : le projet est encore bien installé sur la planche à dessin. Il propose une résolution aux membres.

Les membres discutent de la résolution, qu'ils modifient avant d'adopter. Mme Anne Pelletier propose au conseil d'y joindre le lien vers l'étude à laquelle elle fait référence.

RÉSOLUTION 20-02-14 CONCERNANT LES INQUIÉTUDES DU CONSEIL DE QUARTIER QUANT À UN ÉVENTUEL 3^E LIEN DANS LE CENTRE-VILLE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, la Ville de Lévis et la Ville de Québec évaluent ou développent un éventuel projet de troisième lien reliant les centres-villes de Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT que déjà en 2017, les conseils de quartier Saint-Roch, Saint-Sauveur et Vieux-Limoilou avaient souligné, de façon conjointe et par résolution, l'importance des réaménagements à venir du secteur de l'entrée au centre-ville, c'est-à-dire entre l'autoroute Laurentienne et la rue Prince-Édouard, et leur fort impact sur les liens entre les quartiers, l'accès aux infrastructures municipales, et, de façon plus large, les déplacements actifs et sécuritaires;

CONSIDÉRANT que depuis 2017, aux côtés de divers acteurs municipaux, cinq conseils de quartier (Lairet, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Vanier et Vieux-Limoilou) revendiquent la transformation de la portion sud de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain et que, par le biais de ce projet, les résidents et résidentes des quartiers espéraient une baisse du volume de circulation automobile, une diminution de pression sur la qualité de l'air, un allègement quant à la pollution sonore, et une bonification des accès au profit des transports actifs et collectifs;

CONSIDÉRANT que déjà aux étapes préliminaires de son étude sur la qualité de l'air¹, la Direction régionale de la santé publique commandée par la Ville de Québec avait identifié des défis substantiels pour le secteur, ciblant notamment l'impact que pouvait avoir la circulation automobile sur la pollution et les émissions de particules fines et, parmi les pistes de réflexion émises pour l'élaboration de futures recommandations, soulignait l'importance d'agir sur l'efficacité, la sécurité et l'utilisation du transport actif et des transports en commun comme solution de rechange à l'automobile;

CONSIDÉRANT que, tel qu'il fut démontré dans le cadre de la consultation citoyenne menée en 2018-2019 par le conseil de quartier auprès des résidents du secteur², les citoyens et citoyennes du Vieux-Limoilou sont préoccupés, de façon importante, par les enjeux liés à la qualité de l'air et la cohabitation des modes de transports – ceux-ci ayant été identifiés comme prioritaires par une large majorité de répondants;

CONSIDÉRANT que la construction d'un éventuel troisième lien ayant une sortie à proximité des quartiers centraux peut, dans le contexte d'un usage pour l'automobile, exacerber différentes problématiques touchant les quartiers centraux, telles l'augmentation de la congestion routière, la hausse de la circulation de transit, ou encore les émissions de particules fines;

CONSIDÉRANT qu'un éventuel troisième lien, générateur de pollution atmosphérique et sonore, qui aboutirait directement dans le secteur de la ville le plus affecté par la pollution de l'air pourrait venir anéantir des années d'efforts effectués par de nombreux acteurs municipaux et industriels dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents et résidentes et de ce fait, avoir un impact concret sur la santé publique;

¹ https://www.ciussc-capitalnationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/ProfSante/SPU/bilan_initial_qae_2019-09-06_table_matiere_corrigee.pdf

² <https://votepour.ca/rapport/vieux-limoilou/>

En amont de la diffusion publique des plans préliminaires d'un éventuel projet de troisième lien entre les centres-villes de Québec et de Lévis, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou, **SUR PROPOSITION DE MME JULIE MOFFET, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RAYMOND POIRIER, IL EST RÉSOLU PAR** le conseil d'administration de :

DEMANDE à ce que la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec tienne compte des impacts négatifs potentiels d'un tel projet pour la population des quartiers centraux, tant en lien avec les questions environnementales que les impacts sur la circulation;

DEMANDE à ce que les impacts d'un tel projet liés à la santé publique et à la qualité de l'air pour la population des quartiers centraux soient mis de l'avant de façon prioritaire, comparativement aux impacts sur la fluidité du transit automobile;

DEMANDE que la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec expliquent clairement quels sont les gains réels d'un tel projet pour les résidents et résidentes des quartiers centraux, si ce projet n'est pas limité à une desserte de transport en commun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Fonctionnement du conseil de quartier

- **Correspondance et communications**

Un citoyen a voulu porter à l'attention du conseil le fait qu'il a acheminé à la Ville plusieurs plaintes selon lesquelles la neige tassée des rues est poussée dans le parc Lairet. Le conseil de quartier transmettra cette préoccupation à la conseillère municipale.

- **Finances et trésorerie**

M. Martin Claveau, qui a fait un bilan des dépenses annuelles, mentionne que c'est plus de 6000 \$ qui sont utilisés annuellement dans le conseil. Il dispose alors d'environ 250\$, qu'il pourra affecter à l'impression de matériel ou à la production d'affiches.

RÉSOLUTION 20-02-15 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE M. MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR M. PASCAL MARIER-DIONNE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 85 \$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de février 2020, conditionnellement à la réception du document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **Préparation de l'AGA 2020**

M. Raymond Poirier propose de soumettre une première version du rapport annuel du conseil aux membres lors de l'assemblée de mars prochain.

11. Divers

- **Consultations sur la participation citoyenne**

Des consultations auront bientôt lieu. Le conseil aimerait, à cette occasion, soumettre un mémoire à la Ville.

Les membres du conseil tiendront donc deux rencontres de travail durant le mois de mars : l'une relative à ses recommandations stratégiques, l'autre, à la rédaction de son mémoire.

- **Limoilou en famille**

La Société de développement commercial pourrait intégrer l'événement *Limoilou en famille* à sa programmation, auquel cas les administrateurs mandatent M. Raymond Poirier d'accomplir des demandes de financement au nom du conseil de quartier.

12. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 21 h 42.

_____SIGNÉ
Raymond Poirier, Président

_____SIGNÉ
Pascal Marier-Dionne, Secrétaire

ANNEXE 1